

# Dois-je continuer? : La carrière du sous-officier et de l'officier dans notre armée de milice

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **120 (1975)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343923>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **Dois-je continuer ?**

### **La carrière du sous-officier et de l'officier dans notre armée de milice**

Pour de nombreux soldats, c'est dans le dernier tiers de l'école de recrues au plus tard que la question se pose: dois-je continuer? Notre armée de milice, du fait de ses gros effectifs et de ses armes toujours plus compliquées et puissantes, a besoin d'un grand nombre de cadres bien instruits. Le choix de ces cadres, du moins en ce qui concerne le premier échelon, celui des sous-officiers, est fait, contrairement à beaucoup d'armées étrangères, très tôt chez nous, à l'école de recrues déjà.

Selon la catégorie de troupe, une recrue sur cinq ou six doit s'attendre à être proposée comme candidat sous-officier par son chef de section et son commandant d'unité. Sont déterminants pour cette proposition: d'une part, l'aptitude de la recrue à l'avancement et, d'autre part, le besoin de sous-officiers. A part les qualités que l'on peut déceler chez le candidat, telles que l'intelligence et les aptitudes physiques, d'autres facteurs jouent encore un rôle prépondérant, par exemple le caractère, les dispositions naturelles et les capacités face aux responsabilités qu'un chef doit assumer. On ne dit pas sans raison que les meilleures armes sont peu efficaces si les cadres sont incapables; ou encore, la qualité d'une armée, particulièrement d'une armée de milice, dépend de la valeur de ses cadres.

La majorité de ceux qui sont proposés comme sous-officiers, puis comme officiers, désirent continuer à faire du service, même si certains manifestent de prime abord une certaine opposition, s'imaginant à tort qu'il s'agit d'un service volontaire; ce n'est pas le cas car, légalement, tout militaire est tenu de donner suite à la proposition d'avancement au rang de sous-officier ou d'officier; il doit suivre les écoles et faire les services correspondants. Continuer à faire du service est donc une obligation militaire, comme l'école de recrues ou le cours de répétition. Il faut que le futur soldat le sache clairement, comme son employeur, car il arrive fréquemment que les idées soient erronées à ce sujet.

Mais en fait que signifie « une proposition » ?

C'est d'abord la preuve d'un succès personnel dont on peut être fier. C'est aussi un jalon posé sur la voie de l'avancement; il conduit à un

degré supérieur de l'instruction et, ce qui est très important, au premier échelon de la hiérarchie militaire. La vie civile n'offre pas souvent la possibilité d'être chef si tôt.

« Etre chef » signifie être responsable des soldats et du matériel parfois très coûteux qui nous sont confiés. Cette responsabilité, jointe à l'instruction et aux connaissances, font la personnalité du chef. Les services supplémentaires qu'exige l'avancement permettent de parfaire cette personnalité et le sens de la responsabilité; ils sont donc un avantage personnel.

Il est aussi normal que le certificat de capacité décerné aux sous-officiers les favorise dans leur carrière professionnelle civile, l'instruction militaire des cadres étant réellement la seule possibilité qui permette de former systématiquement des chefs aussi jeunes. En bref, il est évident que l'art de conduire des hommes est, pour l'essentiel, le même dans la vie civile et dans la vie militaire.

La décision prise à l'école de recrues de continuer ou non à servir dans l'armée soulève aussi la question de savoir si, plus tard, on aura la possibilité de devenir officier, en admettant que l'on possède les aptitudes suffisantes et qu'il y a un manque d'officiers. Une particularité de notre armée de milice consiste en ce qu'un grand pourcentage (plus de 50%) des officiers ont un père qui n'est lui-même pas officier. En fait, on pourrait dire que chaque soldat de valeur a « un bâton de maréchal dans sa mulette », quelle que soit son origine, et que la réussite de sa carrière militaire dépend uniquement de ses capacités et de sa volonté.

« Continuer » semble donc être un défi envers soi-même. Y répondre affirmativement, c'est avoir confiance en soi.

## DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL Information